

Compte rendu de la séance du 22 octobre 2021

Président : COMTE Philippe

Secrétaire : HUGEL Aurore

Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGÉVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ

Excusés :

Absents :

Représentés :

Ordre du jour:

- DÉLIBÉRATIONS :
 - DM n°2 du Budget M14
 - Admissions en non valeur
 - Pacte de gouvernance
 - Demande de subvention pour construction d'un réservoir AEP
 - Demande de subvention pour aménagement coeur de village
- PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SENS UNIQUE RUE DU BARRI
- AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES

Mme HUGEL Aurore est nommée secrétaire de séance et accepte d'occuper ce poste. M. le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier Conseil Municipal, approuvé à l'unanimité des membres présents. M. le Maire expose qu'il faudrait procéder à la modification de l'ordre du jour : ajout d'une délibération pour approbation du projet de centrale solaire au sol, approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

DM n°2 Budget M14 (DE 2021 44) Adoptée **Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0**
Abstention : 0 Refus : 0

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2128 - 111	Autres agencements et aménagements	-42000.00	
2151 - 108	Réseaux de voirie	10000.00	
2151 - 109	Réseaux de voirie	26000.00	
2151 - 117	Réseaux de voirie	1100.00	
21538 - 120	Autres réseaux	4400.00	
21713 - 88	Terrains aménagés hors voirie (mise à di	500.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Admission en non valeur de titres de recette du budget M49 (DE 2021 45)

Adoptée Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

M. le Maire expose à l'assemblée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Comptable du Service de Gestion Comptable de Limoux pour lesquels il a été demandé l'admission en non valeur,

Le Conseil Municipal Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

ADMET EN NON VALEUR les titres suivants :

Année d'origine du titre	Nom du redevable	Montant	Imputation
2016	ENGLEBERT Isabelle	2.00 €	6541
2017	ENGLEBERT Isabelle	7.25 €	6541
2017	ENGLEBERT Isabelle	40.00 €	6541
TOTAL		49.25 €	

PRECISE que les crédits budgétaires sont ouverts sur le Budget annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2021 sur les comptes 6541.

Pacte de gouvernance (DE 2021 46) Ajournée

Demande de subvention pour construction d'un réservoir AEP (DE 2021 47)

Adoptée Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction d'un réservoir AEP. Le réservoir actuel est sous dimensionné (75 m3 pour 300 habitants). Le nouveau réservoir aurait une capacité de 120 m3, quasi identique au réservoir qui était utilisé il y a une vingtaine d'année, aujourd'hui hors service, qui avait une capacité de 125 m3. L'implantation du nouveau réservoir permettrait d'alimenter les hameaux de Croux, La Bordette et l'Aragnou par gravité (ces hameaux ont des soucis récurrents de pénurie d'eau en période sèche). Le problème de manque de pression serait également résolu, en ce moment, quand il y a une coupure d'eau, il faut environ 48 heures pour que le service soit rétabli pour certaines habitations (à cause du manque de pression). Toute la partie pose de canalisations serait réalisée en régie. Des devis ont été demandés pour les fournitures (canalisations, vannes, compteurs...) et pour la construction du réservoir :

- Entreprise FRANS BONHOMME sise ZI St Jean de l'Arnouze 11 000 CARCASSONNE pour un montant de 29 895.30 € HT

- Entreprise GILS sise 2 rue du Stade 11 160 PEYRIAC MINERVOIS pour un montant de 100 702.65 € HT

Le montant total du projet s'élève donc à 130 597.95 € HT.

Afin de financer ces travaux, M. le Maire propose de demander l'aide du Département et de l'Agence de l'eau. L'Etat ayant déjà accordé une aide pour ce dossier.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE les travaux de construction d'un réservoir AEP

DECIDE d'approuver l'estimation détaillée ci-dessus pour un montant total hors taxes de 130 597.95 € HT

DECIDE de présenter une demande de financement pour la programmation 2022 et sollicite du Département et de l'Agence de l'eau l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment.

PRECISE que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

Etat (37 %) => ACCORDÉ	=>	48 321.24 €
Département (23 %)	=>	30 037.53 €
Agence de l'eau (20%)	=>	26 119.59 €
Fonds Propres de la Commune (20%)	=>	26 119.59 €

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans et que la durée totale de la validité des subventions est fixée à quatre ans.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune

DECIDE de donner mandat à Mme le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Demande de subvention pour travaux de Coeur de Village (DE 2021 48) **Adoptée**
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

M. le Maire expose au Conseil Municipal, afin d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens, d'effectuer des travaux d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux de pluie dans la traversée du hameau de Croux.

La commune a contacté l'Entreprise BURGAT TP et Fils sise ZA La Plaine 11 300 COURNANEL afin d'avoir une estimation des travaux. Le montant s'élève à 74 234.60 € HT.

Ces travaux rentrent dans le cadre d'une opération d'amélioration de coeur de village.

Afin de financer ces travaux, M. le Maire propose de déposer une demande d'aide auprès de l'Etat, du Département et de la région.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE le projet d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux de pluie dans la traversée du hameau de Croux

DECIDE d'approuver l'estimation fournie par l'Entreprise BURGAT TP & Fils pour un montant total hors taxes de 74 234.60 € HT

DECIDE de présenter une demande de financement pour la programmation 2022 et sollicite de l'Etat, du Département et de la Région l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment.

PRECISE que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

Etat (30 %)	=>	22 270.38 €
Département (30 %)	=>	22 270.38 €
Région (20 %)	=>	14 846.92 €
Fonds Propres de la Commune (20%)	=>	14 846.92 €

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans et que la durée totale de la validité des subventions est fixée à quatre ans.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune
DECIDE de donner mandat à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Approbation d'un projet de centrale solaire au sol (DE 2021 49) Adoptée Votants :
11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

M. le Maire propose au Conseil Municipal suite à la délibération DE_2021_39 du 26 août 2021 autorisant le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique avec la société TSE, il convient que le Conseil Municipal approuve le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de Montsec, sur des parcelles communales.

Le Conseil Municipal,
Où cet exposé et après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de Montsec

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SENS UNIQUE RUE DU BARRI :

Des riverains de la rue du Barri ont demandé s'il était possible de mettre cette rue en sens unique. En effet elle est très étroite et lorsque deux véhicules se retrouvent face à face cela crée des problèmes. Le Conseil Municipal est favorable. Tous les riverains seront consultés pour déterminer le sens de circulation choisi.

AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES :

- L'idée d'installer des panneaux à l'entrée du village signalant qu'Antugnac est un village rural typique de la France, avec des cloches qui sonnent, des coqs, des agriculteurs... Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative. Un devis va être demandé.
- Les ralentisseurs installés dans le village ne donnent pas entière satisfaction. Un devis va être réalisé pour l'implantation de ralentisseurs du style de ceux de Campagne sur Aude.
- Une proposition de contrat d'entretien pour la station d'épuration de Croux a été transmise à la Mairie. L'offre va être déclinée car il s'agit seulement d'un contrôle visuel qui peut être réalisés par les agents techniques.
- Devant la grande difficulté d'obtenir une nacelle négative pour réparer la fuite d'eau détectée sous le pont, il a été décidé d'effectuer la réparation en installant un échafaudage.
- Les plans de végétaux, pour aménager les coins propres et le stade (fournis gratuitement par le Département) devraient être livrés prochainement.
- Les 25 et 26 octobre, les ampoules de l'éclairage public ont été remplacées par des ampoules LED. Cela va permettre à la Mairie de réaliser des économies importantes sur la facture d'électricité. Les ampoules ont été financées par l'Entreprise NEOEN, exploitante du parc photovoltaïque. La nacelle et le personnel nous ont été fournis gratuitement par la Mairie d'Espéraza, que la municipalité d'Antugnac remercie chaleureusement

Le Maire,
Philippe COMTE